

Informations officielles n° 423



Mai 2017

Sommaire :

- Projet Fusion-www.les7.ch
- Incivilités et déprédations
- Conseil communal
- Police des constructions
- Piscines
- Haies vives et parcelles incultes
- Tondeuses à gazon
- Documents d'identité
- Chiens promenades en forêt
- Fondation Annette Zimmermann
- Cartes journalières CFF
- Canicules
- Revue SIS Morget
- Bibliothèque communale
- Cultes
- Hirondelles de fenêtre
- Agenda
- Objets trouvés-perdus

Administration communale

Le Château - 1142 Pampigny
Tél. 021 800.03.10
Fax 021 800.03.11

Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Françoise Genoud
Tél. 021 800.03.10
habitants@pampigny.ch

Bourse

Sandrine Mottet
Tél. 021 800.03.12
bourse@pampigny.ch

Greffe

Béatrice Moser
Tél. 021 800.03.13
greffe@pampigny.ch

Horaire des bureaux

Lundi de 17h00 à 19h00
Jeudi de 08h30 à 11h00

Projet Fusion



N'oubliez pas de consulter le site internet www.les7.ch pour vous tenir au courant de l'évolution du projet.

Incivilités et déprédations

La Municipalité est malheureusement à nouveau confrontée, depuis quelques temps, à des déprédations et divers actes d'incivilité sur le territoire communal.

C'est pourquoi, elle se permet de rappeler les points suivants, conformément à notre règlement de police :

- ↳ Les enfants et adolescents, jusqu'à leur majorité (18 ans), sont sous la responsabilité de leurs parents ou du représentant légal qui en a la charge.
- ↳ Les mineurs jusqu'à 16 ans, non accompagnés, doivent être rentrés à 22 heures (art.50).
- ↳ La tranquillité et le repos des habitants doivent être respectés (art.38).
- ↳ Les papiers, détritus et autres objets sont à déposer aux endroits prévus à cet effet (art.34).
- ↳ La propriété publique et privée ne doit en aucun cas être endommagée.

Un grand merci aux parents de nous soutenir dans l'application de ces recommandations !

Conseil communal - prochaine séance : Mardi 27 juin 2017 à 20h15

Nous vous rappelons que ces séances sont publiques.



Police des constructions

Annonces de travaux

La Municipalité a délivré les autorisations suivantes :

Schaffert Michel - Rue de la Gare 20 : pose de panneaux solaires - surface 8m².

Caffaro Sylvie - Route de Mauraz 3a : installation d'un cabanon de jardin.

Bussy Lucia & André - Route de l'Auberge 6 : agrandissement d'une fenêtre et création d'une terrasse.



Piscines

Le propriétaire qui a l'intention d'installer une piscine dans son jardin doit en demander l'autorisation à la Municipalité.

Une directive cantonale concernant l'« Assainissement des piscines familiales » est à votre disposition au bureau communal.

Vous pouvez également la télécharger en utilisant le lien http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DCPE-501_01.pdf

Haies vives et parcelles incultes

Les haies vives ou arbres bordant les biens-fonds doivent être taillés aux dimensions légales, ceci jusqu'au 31 août. Les propriétaires qui ont des haies pouvant gêner la visibilité du trafic routier doivent être d'autant plus attentifs au règlement ci-après :



Art. 38 du Code Rural: La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

Les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées deux fois par année et les plantes nuisibles, telles que chardon, folle-avoine, etc. doivent être éliminées avant la formation des graines.

Tondeuses à gazon et engins bruyants

Nous vous rappelons les dispositions de l'art. 41 du règlement de police :

« Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 22 heures et 06 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels.

En outre, l'usage de tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12 heures et 13 heures, entre 20 heures et 07 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels.



En outre, en dehors de ces périodes, toutes mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible. »

Documents d'identité

L'été s'approche, nous ne pouvons que vous conseiller de contrôler la validité de vos documents d'identité.

Carte d'identité pour enfant mineur

Nous nous permettons de vous rappeler quelques règles à ce sujet :

- Lorsque les parents sont mariés, un seul parent peut se présenter et commander des documents.
- Lorsque les parents sont séparés, il faut impérativement la présence des deux parents. A défaut, le parent présent doit présenter une copie de la pièce d'identité et une procuration signée du parent absent.
- Lorsque les parents sont divorcés, le parent possédant l'autorité parentale doit impérativement présenter le jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale. Dans le cas où celle-ci serait conjointe, la présence des deux parents est requise. A défaut, le parent présent doit présenter une copie de la pièce d'identité et une procuration signée du parent absent.

Un modèle de procuration se trouve sur le site internet de la commune- www.pampigny.ch ou sur : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privee/etat_civil/fichiers_pdf/Procuration.pdf

La présence de l'enfant mineur est également indispensable pour faire une demande de carte d'identité.

Enfant mineur voyageant sans ses parents

L'enfant mineur voyageant sans ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire suisse écrite par ces derniers. Elle doit mentionner clairement avec qui l'enfant voyage. La légalisation de cette autorisation par un notaire est obligatoire.

Pour ce faire, il y a lieu de présenter au notaire une pièce d'identité valable et le livret de famille.

Un modèle d'autorisation se trouve sur le site internet de la commune de Pampigny - www.pampigny.ch

Perte ou vol des documents d'identité

En cas de perte ou de vol des documents d'identité, vous devez l'annoncer auprès de la gendarmerie ou d'une police et nous présenter l'avis de perte ou de vol établi.





Promenades en forêt : les chiens doivent être tenus en laisse !

Petit rappel : le Service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir tenir leur animal en laisse lors des promenades en forêt et dans les pâturages boisés **du 1er mai au 15 juillet**.



Fondation Annette Zimmermann

La Fondation Annette Zimmermann a pour but d'apporter une aide aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans habitant dans la région de Pampigny et d'améliorer leur enseignement en participant notamment au financement de loisirs, de camps de vacances, de ski, d'études, de langues, de courses d'école et à l'achat de matériel d'enseignement.



Il suffit de faire une demande par écrit en indiquant le(s) motif(s) ainsi que la date de naissance des enfants et jeunes puis d'y joindre un bulletin de versement ou un numéro de compte ainsi que les justificatifs et quittances de paiement. Les prochaines réunions de comité de l'année 2017 auront lieu les 13 juin et 24 octobre 2017. Veuillez faire parvenir vos demandes avant ces dates à : Fondation Annette Zimmermann, Mme Ruth Müller, Présidente, Route de la Tuilière 9a, 1142 Pampigny.

Cartes journalières CFF

Les habitants de Pampigny, ainsi que ceux d'Apples-Ballens-Berolle-Bière-L'Isle-Mollens-Montricher-Pampigny et Sévery peuvent bénéficier de cartes journalières CFF (quatre par jour) offrant à leurs détenteurs, pour une journée, les mêmes avantages qu'un abonnement général. Ces cartes sont vendues au prix de Fr. 40.-- auprès de l'administration communale d'Apples ou par correspondance moyennant le paiement par avance du montant dû. La réservation est conseillée et pourra être effectuée par téléphone au 021.800.90.20, par courriel à greffe@apples.ch ou par l'intermédiaire du site www.apples.ch. Le paiement se fait lors du retrait de la ou des cartes.



Les beaux jours reviennent - petit rappel

Canicules



Conseils en cas de grandes chaleurs

- **Se reposer... rester au frais**
- **Rester chez soi, réduire l'activité physique**
Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir
Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
Porter des vêtements clairs, amples et légers
Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
- **Boire régulièrement... manger léger**
Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique
- **En présence de signaux d'alerte :**
Appeler le médecin traitant, s'il est absent appeler la **centrale des médecins de garde 0848 133 133**

En cas d'urgence vitale appeler le **144**

Les personnes souhaitant avoir un suivi à domicile durant ces périodes de canicules peuvent s'adresser auprès du greffe municipal par téléphone au 021 800.03.10.

Symptômes possibles d'un coup de chaleur :

Faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires.

Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.





REVUE SIS MORGET

24 JUN 2017 - APPLES



PROGRAMME

9h30 Défilé des effectifs du **SIS Morget** et des véhicules, suivi par une présentation de l'ensemble et une partie officielle.

11h30 à 16h Démonstrations (désincarcération, porteurs appareils respiratoires, prévention dégâts eau, sauvetage sanitaire, extinction), ateliers où vous pourrez toucher/essayer, jeux pour les enfants.

dès 11h30 Stands des partenaires dits « feu bleu » et petite restauration.

17h Fin de la manifestation

**MANIFESTATION
GRATUITE ET OUVERTE À TOUS**

WWW.SISMORGET.CH

 **samaritains** vaud
Secteur de Morget

 **ECA**
Énergie et Environnement
Schweizerischer Feuerwehverband
Fédération suisse des sapeurs-pompiers
Fédération suisse des pompiers
Fédération suisse des pompiers

Partenaires:

 **SPSL**
LAUSANNE

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE :



Au Château

1er étage
Tél. 021 800.09.87

Horaire :

mardi et jeudi : 17h00—19h00
Dernier mercredi du mois de 14h00 à 15h30

Animation : mercredi 31 mai 2017 à 15h00
Après-midi kamishibai ...

(fermé durant les vacances scolaires)

La Municipalité

Pampigny, le 17 mai 2017

Cultes

Dimanche 28 mai 2017

Culte 09h00 Ballens

Culte-cène 10h30 Cottens

Dimanche 4 juin 2017 - Pentecôte

Culte 10h00 Bière

Vendredi 9 juin 2017

Culte 10h15 Bière - EMS La Gentilhommière

Culte 15h15 Apples - EMS Fondation Baud

Dimanche 11 juin 2017

Culte 09h00 Berolle

Culte 13h30 Reverolle

Dimanche 18 juin 2017

Culte-cène 10h30 Ballens

Dimanche 25 juin 2017

Culte 09h00 Pampigny

Culte-cène 10h30 Ballens

Hirondelle de fenêtre, mesures de protection



Vous n'aimez pas les hirondelles à cause des salissures sur votre maison ?

Une cohabitation harmonieuse est possible avec ces messagers du printemps qui deviennent de plus en plus rares dans nos contrées.

Le bureau communal dispose d'une documentation à ce sujet qui peut vous aider à trouver une solution qui vous satisfasse.

Vous trouverez également de précieuses informations sur le site internet : www.vogelwarte.ch/hirondelle-de-fenetre.html

L'ornithologue : François Burnier se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'informations - franburnier@gmail.com.



Agenda 2017

Mai

31 Bibliothèque de Pampigny - « Les rendez-vous du mercredi » - 15h00

Juin

10 Tournoi, Graines de Foot - Apples

14 Aînés, broches - terrain foot Apples

Août

1er Fête Nationale - Pampigny

26 Fête du village - Pampigny



Objets trouvés - perdus

Trouvé

- 1 montre Starwars
- 1 couteau suisse
- 1 téléphone portable
- 1 bonnet
- 1 clé Kaba

Perdu

- 1 trousseau avec 3 clés (dont 2 clés de voiture)